



Commune de

Baelen

INFOS COMMUNALES

BAELEN - MEMBACH

N° 449

NOVEMBRE
DÉCEMBRE
2025

DOSSIER :

www.placeauxenfants.be

PLACE AUX ENFANTS, UNE JOURNÉE À LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

PLACE
AUX
enfants

découverte

collectivité

lien

éveil

amusant

ensemble



NATURE

LE SCOLYTE

PLACE

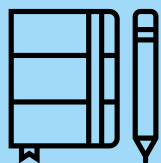
AUX

enfants

Une journée,
différents acteurs







RÔLE DE GARDE DES MÉDECINS

Le médecin généraliste de garde est joignable au numéro unique : **1733**

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin**, le week-end du **vendredi 19h au lundi 8h** et **les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**.

RÉGION DOLHAIN-BAELEN-WELKENRAEDT ADRESSES DES MÉDECINS

Limbourg

DEGROS Emile 087.76.20.81
Rue O. Thimus, 33 - DOLHAIN

FOURIR Béatrice 087.76.31.21
Rue J. Wansart, 11 - GOÉ

MILET Jean-Pierre 087.76.34.40
Rue Maisier, 12 - DOLHAIN
(domicile) 087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN

MILET Séverine 087.76.34.40
Rue Maisier 12 - DOLHAIN
(domicile) 087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN

STEVENS Anne-Françoise 087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN

TIQUET Marie-Pierre 087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN

DEJARDIN Kévin 087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN

TRAN Quang Hiep 087.44.58.81
Chemin du Meunier, 15 - BILSTAIN

Baelen

STAINIER Xavier 087.76.39.04
Route d'Eupen, 6 - BAELEN

CORDIER Anaïs 0479.95.23.01
Rue Longue, 2 - BAELEN

Welkenraedt

ADLJU Arsalan 087.44.87.65
Rue des Déportés 3 - WELKENRAEDT

DEJALLE Joseph 087.88.16.05
Rue Nishaye, 30 - HENRI-CHAPELLE

ESSER Patrick 087.88.28.44
Rue Reine Astrid, 34 - WELKENRAEDT

JOSKIN Benoît 087.88.17.44
Rue de la Croix, 14 - WELKENRAEDT

RÔMER Bernard 087.88.23.12
Rue du Centre, 2 - WELKENRAEDT



Liberté et sécurité, un équilibre à préserver

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

Notre commune est un lieu où il fait bon vivre, un endroit où la tranquillité et la proximité renforcent notre qualité de vie. Préserver cette harmonie est une responsabilité partagée, et c'est dans cet esprit que le conseil communal a décidé d'installer des caméras de surveillance sur notre territoire.

Cette décision n'est pas motivée par la méfiance, mais par la volonté de protéger notre communauté et d'agir avec discernement. En tant que membre de la zone de police, notre commune se dote d'outils identiques à ceux de nos voisines, permettant aux forces de l'ordre d'agir efficacement tout en respectant strictement la vie privée des habitants.

Même si certaines caméras seront aussi situées dans des lieux de rassemblement, elles ne limitent en rien nos moments de convivialité, mais garantissent que ces espaces restent sûrs et accueillants pour tous.

La sécurité et la liberté ne s'opposent pas : elles se renforcent mutuellement. Comme souvent rappelé, « La liberté ne peut exister sans sécurité. » Protéger nos concitoyens permet à chacun de vivre, se rencontrer et partager des instants ensemble en toute sérénité.

Ces caméras sont le symbole de notre responsabilité collective. Elles traduisent notre engagement à veiller sur notre cadre de vie avec mesure et transparence. Pour les citoyens respectueux des règles, rien ne change dans leur quotidien ; elles contribuent simplement à réduire les risques et à renforcer la sécurité de tous.

En agissant ainsi, nous faisons le choix de la prévoyance et de la solidarité, afin que notre commune reste un lieu de liberté, de confiance et de sérénité, où chacun peut vivre et s'épanouir pleinement.

Nous souhaitons que chaque habitant se sente protégé et en confiance, sachant que notre priorité est que notre commune demeure un foyer sûr, chaleureux et accueillant pour tous.

Ainsi, chacun pourra continuer à vivre dans la quiétude de notre belle commune.



Votre Bourgmestre,
Nathalie THÖNNISSEN



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable: Nathalie THÖNNISSEN, Bourgmestre
Rédaction et coordination: Nathalie THÖNNISSEN

Prochaine édition : **janvier – février 2026** distribué du **du 12 au 16 janvier 2026**

Date limite de remise des documents : 15 décembre 2025

Envoi de documents par e-mail à bulletincommunal@baelen.be en fichier traitement de **texte sans mise en page particulière, photos en format .jpg (300dpi)** à envoyer en pièce jointe.



SITE INTERNET DE
LA COMMUNE DE
BAELEN

www.baelen.be



BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

HORAIRE 087 76 01 10

LUNDI 8H30 - 12H

MARDI 8H30 - 12H ET 14H - 16H

MERCREDI 8H30 - 12H

JEUDI 8H30 - 12H ET 14H - 16H

VENDREDI 8H30 - 12H

SAMEDI 9H - 12H (PERMANENCE)

SUR RENDEZ-VOUS LES LUNDI, MERCREDI
ET VENDREDI APRÈS-MIDI

**Les dossiers d'urbanisme en cours
d'enquête publique sont consultables le
samedi durant la permanence.**

ATTENTION : l'agent présent lors de la
permanence n'a pas connaissance des
dossiers d'urbanisme, il ne pourra fournir
aucun renseignement ni prendre de message.

Pour des informations sur les dossiers
d'urbanisme en cours d'enquête publique,
veuillez prendre contact avec le service
urbanisme (Madame Deliège) -
urbanisme@baelen.be ou 087.76.01.21
du lundi au vendredi

BUREAUX FERMÉS

**L'Administration communale sera
fermée :**

- Le mardi 11 et le samedi 15 novembre (Armistice)
- Le jeudi 25, vendredi 26 et le samedi 27 décembre (Noël)
- Le jeudi 1^{er}, vendredi 2 et le samedi 3 janvier (Nouvel An)

PLANNING PARUTIONS 2026 DU BULLETIN COMMUNAL

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
JAN/FÉVR 2026	15-déc-25	du 12 au 16 janvier
MARS/AVRIL 2026	15-févr-26	du 2 au 6 mars
MAI/JUIN 2026	15-avr-26	du 4 au 8 mai
JUILLET/AOÛT 2026	15-juin-26	du 29 juin au 3 juillet
SEPT/OCT 2026	15-août-26	du 31 août au 4 septembre
NOV/DÉC 2026	15-oct-26	du 2 au 6 novembre



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Maileen Lausberg, rue Peter Hodiamont, 10 (31/07)

Alix London, chemin de Kyssel, 23 (10/09)

Lyah Dedeurwaerder, rue Peter Hodiamont, 2/1/4 (12/09)

Eva Laloyaux, Forges, 113 (19/09)

Emile Palm, Forges, 4 (20/09)

Leonie Van Heeswijk, rue Longue, 41 (24/09)

Gabriel Renard, Forges, 109 (27/09)

DÉCÈS

Maria Cormann - rue du Pensionnat, 7 (26/06)

Josette Cerfontaine - vve de Ghislain Polis, rue Perkiets, 88 (22/08)

Joseph Cratzborn - époux d'Aline Angenot, rue Plein-Vent, 67 (23/08)

Théo Saroléa - époux de Marguerite Lemmens, route d'Eupen, 144/A (25/09)

Johann Alfred Wolter - époux de Huberte Comouth, place Thomas Palm, 30 (04/10)

Marcel Cirefice - route Jean XXIII, 22/A (05/10)

Hans Schroiff - route d'Eupen, 138 (07/10)

MARIAGE

Augustin Peiffer & Anne-Marie Renard, Boveroth, 74/1 (11/10)

Patrick Schmets & Audrey D'Haese, route Jean XXIII, 11 (18/10)



POSTE DE POLICE DE BAELEN

Heures d'ouverture : Mercredi : de 13h00 à 17h00 > uniquement pour les plaintes.

Veuillez prendre rendez-vous au 087 76 66 71

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Tél. : 087/343.580

EN CAS D'URGENCE, FORMEZ LE 101

ANTENNE DU FOREM

LOCAUX DU CPAS DE WELKENRAEDT

Rue Saint Paul, 63 • 4840 Welkenraedt

T 087 32 61 07 - E maisondelemploi.welkenraedt@forem.be

Lundi : 8h30-12h00 et 13h30-16h00 • Jeudi : 08h30-12h00





La **famille Cratzborn** et apparenté adresse ses plus sincères remerciements pour vos marques de sympathie, vos paroles réconfortantes, votre présence chaleureuse, vos gestes d'amitié ainsi que vos prières lors du décès de **Joseph Cratzborn**.



ALE DE BAELEN (ASBL)

Rue de la Régence, 6 | B-4837 Baelen

Tél. : **087/76.01.28** | **0477/92.21.40**

aledebaelen@gmail.com

Lundi : 8h30 -12h00 / 13h00 – 16h00

Mardi : 8h30 -12h00 / 13h00 – 16h00

Mercredi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Jeudi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Vendredi : Fermé



LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EUPEN – BAELEN

Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI (Service Promotion Initiatives en Province de Liège). Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers.

Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11 - B-4000 LIEGE |

Tél. : 04/230.11.11 | Fax : 04/230.11.20 | www.spi.be

DÉJECTIONS CANINES ET ABOIEMENTS



DES CHIENS

Article 156 : De la laisse obligatoire sur le domaine public et dans tous lieux privés non clos

1. Sans préjudice des dispositions du chapitre I qui leur sont également toutes applicables, les chiens doivent être tenus en laisse par une personne apte à les maîtriser, tant sur la voie publique que dans les lieux publics ou accessibles au public, à l'exception des chiens de malvoyants, de police, de douane, de l'armée, des services de secours, de troupeaux ou de chasse pendant qu'ils officient.

La laisse doit présenter une longueur adaptée eu égard aux lieux et circonstances, et ce pour éviter que le chien n'incommoder les usagers de l'espace public et/ou porte atteinte à la sécurité publique et/ou à la commodité de passage.

Dans les lieux privés non clos, la laisse peut être remplacée par un système de retenue adapté.

DES DÉJECTIONS CANINES

Sans préjudice des dispositions réprimant les dépôts illicites, il est interdit de laisser les chiens que l'on a sous sa garde déposer leurs excréments sur l'espace public ou sur tout terrain dont le maître de l'animal n'est pas le propriétaire ou le locataire, à l'exception des avaloirs et des canisites s'il en existe à cet effet. Dans l'hypothèse où cette obligation ne peut être respectée pour des raisons indépendantes du gardien de l'animal, ce dernier sera tenu de ramasser les déjections à l'aide du matériel nécessaire et de le déverser dans un avaloir ou dans une poubelle publique.

Par ailleurs, toute personne accompagnée d'un chien doit être munie du matériel nécessaire au ramassage des déjections de celui-ci et est tenue de présenter ledit matériel à la réquisition d'un agent qualifié.

DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

DE LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

Article 128 :

Sans préjudice des dispositions relatives à la lutte contre le bruit, sont interdits tous les bruits ou tapages diurnes de nature à troubler la tranquillité des habitants, lorsque ces bruits ou tapages sont causés sans nécessité.

Article 129 :

1. En tout temps et en tous lieux, les propriétaires ou détenteurs de chiens doivent faire cesser les aboiements si ceux-ci ne correspondent pas à une nécessité telle que d'avertir d'une intrusion dans la propriété ou d'une agression.
2. Si les chiens sont laissés sans garde, les propriétaires ou détenteurs doivent prendre des dispositions pour soit empêcher les chiens d'aboyer intempestivement, soit faire en sorte que les aboiements ne puissent troubler la tranquillité du voisinage.
3. Les hurlements, chants et autres cris d'animaux domestiques ou autres appartenant à des particuliers ou sociétés et qui troubleraient d'une manière excessive la tranquillité ou le repos des habitants, sont passibles des sanctions prévues par la présente ordonnance.





COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS, DES PMC ET PAPIERS/CARTONS

À BAELEN ET À MEMBACH, LE JOUR DE COLLECTE DES DÉCHETS EST LE LUNDI : DÈS JANVIER, LE PASSAGE SE FERA 1 SEMAINE SUR 2 POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS, LES PMC ET PAPIERS/CARTONS (À VÉRIFIER DANS VOTRE CALENDRIER INTRADEL).

Les conteneurs ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons doivent être placés à rue le dimanche après 19h ou le lundi avant 6h.

Les poubelles qui n'ont pas été récoltées devront être reprises par leurs propriétaires jusqu'à la prochaine collecte. En effet, tout dépôt des poubelles en dehors des horaires prévus pour le ramassage pourrait être sanctionné par une amende.

Si vos poubelles n'ont pas été récoltées alors qu'elles avaient été déposées avant l'heure limite et ne présentaient pas d'erreur de tri, vous pouvez **contacter Intradel au 04/240.74.74 dans les 24h** de la collecte pour savoir si un deuxième passage peut être prévu.

PETIT RAPPEL DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Modalités de collecte des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés

Article 28

§1^{er}. Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés sont déposés dans les récipients de collecte devant l'immeuble d'où ils proviennent, au jour fixé par le collège communal et au plus tôt la veille à 19 heures. Les collectes pouvant débuter dans certains quartiers dès 7 heures du matin, tout usager prend ses dispositions afin que les déchets soient sortis à temps. L'usager prend également toutes les précautions de rigueur compte tenu des circonstances et prévisions météorologiques.

§10. Si pour quelque raison que ce soit (neige, verglas, grève,), la collecte n'a pas été effectuée le jour fixé, les récipients de collecte et, d'une manière générale, les déchets non collectés doivent être rentrés par les personnes les ayant déposés et ce, le jour même à 20 heures au plus tard.

Dépôt anticipé ou tardif

Article 29

Un dépôt anticipé ou tardif constitue une infraction à la présente ordonnance. Par dépôt anticipé, on vise le dépôt qui ne respecte pas les modalités d'horaire fixées par la présente ordonnance. Par dépôt tardif, on entend le dépôt qui est réalisé après le passage de l'opérateur de collecte de déchets.

INTERDICTIONS DIVERSES

Article 40.

Il est interdit :

De déposer ou de laisser des récipients le long de la voirie publique à des jours autres que ceux prévus pour la collecte, sauf autorisation écrite et préalable du Bourgmestre ; s'ils ne sont pas collectés en même temps que les déchets qu'ils contiennent, les récipients doivent être rentrés le jour même de la collecte ;

Sanctions

Article 41

Sans préjudice de l'éventuelle sanction administrative prononcée par le Collège communal, sera puni d'une amende administrative de maximum 250 € quiconque contrevient aux dispositions des articles des sections 1 à 8 du présent chapitre.



LE SAVIEZ-VOUS ? L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS



BIEN DES CITOYENS N'ONT PAS UNE INFORMATION PRÉCISE CONCERNANT CERTAINES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ, DE SALUBRITÉ ET DE TRANQUILLITÉ PUBLIQUES. NOUS AVONS DÉCIDÉ DE PUBLIER DANS CETTE RUBRIQUE DES EXTRAITS DE L'ORDONNANCE DE POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS SE TROUVANT SUR LES PROPRIÉTÉS, EN BORDURE DE VOIRIE.

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les prairies et terrains exploités par nos agriculteurs :

- ✓ La taille doit avoir lieu au minimum une fois par an et avant le 1^{er} novembre.
- ✓ L'entretien du talus ou de l'accotement herbeux de la voie publique sur une largeur de 50 cm doit être assuré également.
- ✓ La largeur de la haie placée à la limite du domaine public ne peut dépasser 20 cm de l'aplomb du pied de la haie, du côté de la voie publique.
- ✓ Les branchages taillés doivent être évacués dans les huit jours sauf s'il s'agit d'accotements herbeux hors agglomération et que les branchages sont déchiquetés à un gabarit inférieur à 1 cm x 2,5 cm.
- ✓ Le trottoir et les chemins doivent être nettoyés sous peine d'une sanction administrative communale

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les parcelles bâties ainsi que les parcs et jardins en zone agglomérée :

- ✓ La plantation des haies ne peut être effectuée à moins de 50 cm de la limite du domaine public.
- ✓ La taille doit avoir lieu autant de fois que nécessaire afin de ne pas laisser déborder la haie ou plantation sur la voie publique à moins de 2,5 m au-dessus du sol.
- ✓ Le ramassage et l'évacuation des déchets et branches résultant de la taille doivent être immédiats.

Dispositions applicables à toutes les plantations et haies bordant la voie publique :

- ✓ La taille des plantations et haies empêchera en permanence tout débordement sur la partie carrossable d'une voie publique à moins de 4,5 m au-dessus du sol et tout débordement à moins de 3 m du sol de toute voie publique non carrossable ou réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers.
- ✓ La taille des plantations et haies situées à l'intérieur d'un virage empêchera tout débordement sur le domaine d'une voie publique carrossable à moins de 4,5 m du sol. La même mesure est applicable jusqu'à 10 m de l'amorce de l'intérieur d'un virage.
- ✓ La taille ne peut maintenir de débordements au-dessus d'un accotement ou d'un trottoir en ligne droite ou à l'extérieur d'un virage à moins de 2,5 m du sol ni réduire d'aucune manière la largeur d'un trottoir ou d'un accotement le long d'une voie carrossable.
- ✓ La taille des haies le long d'un chemin non carrossable doit laisser en permanence une distance latérale dégagée de 2 m par rapport à l'axe d'un chemin et ne peut jamais déborder sur le domaine public si le chemin a une largeur légale inférieure à 4 m, même si des plantations existent sur le domaine public.

Le riverain est en outre tenu d'obtempérer aux mesures complémentaires prescrites par l'autorité compétente.

Dans le cas d'une parcelle comportant plusieurs copropriétaires, l'obligation incombe solidairement à chacun d'eux.

CPAS DE BAELEN

UNE FOIS PAR MOIS AU CPAS DE BAELEN :

AIDE JURIDIQUE DE PREMIERE LIGNE

Permanences d'informations juridiques accessibles **gratuitement à TOUS !**
Les prochaines permanences auront lieu **tous les troisièmes vendredis du mois :**

✔ **Vendredi 21/11/2025 de 10 à 11 heures**

✔ **Vendredi 19/12/2025 de 10 à 11 heures**



À PROPOS DES FEUX D'ARTIFICE...

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE PRÉVOIT EN SON ART 130 (TITRE 7 : DE LA TRANQUILITÉ PUBLIQUE - CHAPITRE I : DE LA LUTTE CONTRE LE BRUIT) QUE :

Sont interdits sur la voie publique comme dans les propriétés privées, sauf autorisation écrite préalable du Bourgmestre et sans préjudice du permis d'environnement requis éventuellement :

- les tirs de pétards ou de tous matériaux pyrotechniques.



Ceci est évidemment valable pour les **réveillons de Noël et Nouvel An.**

RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL

Le ramassage des sapins de Noël aura lieu le MERCREDI 14 JANVIER 2026.

Nous vous prions de bien vouloir débarrasser votre sapin de toutes ses décorations, guirlandes, pot, etc. et de le déposer, de façon visible, la veille, après 18h, en bord de route (sans toutefois entraver la circulation).

!! ATTENTION !!

Tout sapin non repris devra être évacué par vos soins et à vos frais.

Merci de votre collaboration.



Le Mérite Sportif, Culturel & associatif



Nous avons le plaisir de vous annoncer que la cérémonie de remise du Mérite Sportif, Culturel et Associatif se tiendra

le samedi 15 novembre 2025 à 20h, dans la salle du Conseil communal.

Comme chaque année, cet événement mettra à l'honneur celles et ceux qui s'engagent avec passion dans la vie sportive, culturelle et associative de notre commune.



11 NOVEMBRE 2025 ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE

LE COLLÈGE COMMUNAL VOUS INVITE À
PARTICIPER NOMBREUX AUX MANIFESTATIONS
QU'IL ORGANISE COMME SUIT :

RELAIS SACRÉ : LE DIMANCHE 9 NOVEMBRE 2025

À **12h50** au monument de Baelen et à **13h10** sur la place Thomas Palm à Membach.

11 NOVEMBRE À BAELEN

8h45 : Accueil sur le parking à gauche de la maison communale par les membres des Collège et Conseil communaux.

Les présidents et délégués des sociétés locales, les enseignants ainsi que les enfants de l'école de Baelen seront associés à cette manifestation.

9h00 : Liturgie de la parole en mémoire des Anciens Combattants en l'église Saint-Paul de Baelen.

Après la célébration, dépôt de fleurs aux monument et sépultures.

Réception à la cafétéria du Foyer culturel.

**11 NOVEMBRE 2025******* ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE *****

11 NOVEMBRE À MEMBACH

11h00 : Accueil à l'ancienne maison communale (école) par les membres des Collège et Conseil communaux.

Les présidents et délégués des sociétés locales, les enseignants ainsi que les enfants de l'école de Membach seront associés à cette manifestation.

Départ en cortège, pour le dépôt de fleurs, vers la rue des Fusillés, la place Thomas Palm et le cimetière de Membach.

Cordiale bienvenue à tous.

Pour l'Administration communale,

La Bourgmestre, Mme Nathalie THÖNNISSEN

Le Président du CPAS f.f., M. Christian PERICK

Les Echevins, MM. Denis SCHYNTS, Fabrice MASSENAUX
et Jonathan NICOLL

La Directrice générale f.f., Mme Sophie BOURGUIGNON



La Fédération Nationale des
Combattants, créée en 1919,
vous invite à participer au
RELAIS SACRÉ 2025



Rendez-vous près du monument aux morts

**Dimanche****09/11/2025**

Eglise de Baelen (monument)	12h50 à 13h
Place Th Palm à Membach	13h10 à 13h20

Présentez tour à tour le flambeau du Relais Sacré, imaginé en 1928 par les anciens combattants de la guerre 1914-1918, pour partager leur idéal de paix, de partage et de fraternité. Pensez à leurs sacrifices pour nous laisser en héritage nos libertés.

[Cérémonie finale et extinction des flambeaux au monument de la Victoire, près de la gare de Verviers Central, à 16h30](#)

LA BIBLIOTHÈQUE DE BAELEN A BESOIN DE



Inventaire en
vue de
numérisation

Appel aux
dons, prêts,
dépôts
(photos, cartes,
plans, films,
ouvrages
manuscrits ...)

VOUS

Afin de diversifier sa collection d'histoire locale, la bibliothèque de Baelen est à la recherche d'ouvrages et des archives sur l'histoire locale et le patrimoine de Baelen et de Membach. Nous recherchons également des livres d'auteurs baelenois et membachois.

La bibliothèque s'engage dans un projet de numérisation et si vous avez des documents dont vous ne voulez pas vous séparer, faites-nous signe également



Bien informer les familles sur la prime de naissance et les allocations familiales



L'arrivée d'un bébé est toujours un moment intense dans une famille. Entre l'organisation pratique, la gestion des émotions et les démarches administratives, certains (futurs) parents peuvent s'y perdre.

La demande de **prime de naissance** est pourtant un moment essentiel. Elle permet de recevoir, deux mois avant l'arrivée de bébé, un montant de 1.367,74€ (*) et d'initier le dossier d'allocations familiales. Pour certaines familles précarisées ou à faibles revenus, les allocations familiales contribuent au budget familial de manière importante.

Chaque mois, vers le 8, les parents reçoivent un **montant de base**, en lien avec l'âge des enfants. Outre ce montant de base, certaines familles peuvent bénéficier d'un **supplément** en fonction de leur situation ou de la situation de l'enfant.

(*) Montant indexé selon l'indice-pivot

FAMIWAL, la caisse publique wallonne d'allocations familiales, guide et accompagne chaque famille dans sa demande de prime de naissance et dans la gestion de son dossier d'allocations familiales.

Pour être plus proche de chacun(e) et offrir un service sur mesure, nos équipes sont disponibles :

- dans nos **6 bureaux régionaux** (Mons, Charleroi, Namur-Jambes, Liège, Wavre, Libramont) ;
- au sein de **6 Espaces Wallonie** (La Louvière, Nivelles, Tournai, Arlon, Verviers, Namur) ;
- dans les **administrations communales et/ou CPAS** des communes de Thuin, Mont-St-Guibert, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Orp-Jauche et tout récemment, Waremme.

Vous retrouvez le détails de ces différents points de contact sur <https://famiwal.be/contact>.



Service Communication
comm@famiwal.be

Bâtiment Soléo
Boulevard Pierre Mayence, 1 – bte 4
6000 Charleroi



Nouveaux tarifs basse tension en Région wallonne dès 2026

Tarif Impact

OPTIONNEL

Un tarif pour ceux qui veulent un impact sur leur portefeuille et sur le réseau.

2 conditions : Puissance de raccordement au réseau ≤ 56 kVA
Être équipé d'un compteur digital dont la fonction communicante est active

5 plages horaires - 3 tarifs

- 17H00 - 22H00: Les heures PIC (€€€)
- 07H00 - 11H00:
22H00 - 01H00: Les heures MEDIUM (€€)
- 11H00 - 17H00:
01H00 - 07H00: Les heures ECO (€)

Nouveau choix
possible à partir
de 2026

Du lundi au dimanche



Tarifification standard - par défaut

Pour tous les utilisateurs du réseau basse tension

Puissance de raccordement au réseau ≤ 56 kVA

- ☒ Compteur électromécanique
- ☒ Compteur digital avec ou sans fonction communicante

Puissance de raccordement au réseau > 56 kVA

- ☒ Uniquement compteur électromécanique sans mesure de la puissance de prélèvement

Monohoraire - 1 tarif

Applicable du lundi au dimanche, 24h/24h

Bihoraire - 2 tarifs

- 07H00 - 11H00:
17H00 - 22H00: Les heures pleines
- 11H00 - 17H00:
22H00 - 07H00: Les heures creuses

Par défaut, votre choix
du passé continue
de s'appliquer en 2026
le changement
sera automatique

! CHANGEMENT
DU LUNDI AU
DIMANCHE



LE 1^{ER} JANVIER 2026, LE BIHORAIRE CHANGE D'HORAIRE !

LE BIHORAIRE, C'EST LE TARIF QUI ÉTABLIT UNE DISTINCTION ENTRE LES HEURES « PLEINES », ET LES HEURES « CREUSES ». LES CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ ENREGISTRÉES PENDANT LES HEURES PLEINES, HABITUELLEMENT DE 7H À 22H EN SEMAINE, SONT FACTURÉES À UN TARIF PLUS ÉLEVÉ QUE LES CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ ENREGISTRÉES PENDANT LES HEURES CREUSES, HABITUELLEMENT LA NUIT, DE 22H À 7H, ET DURANT TOUT LE WEEKEND.

À partir du 1^{er} janvier 2026, une nouvelle plage d'heures creuses sera disponible chaque jour entre 11h et 17h ! Durant cette plage, l'électricité sera au même tarif que la nuit. Ce nouvel horaire sera applicable 7 jours/7.

DOIS-JE FAIRE QUELQUE CHOSE ?

Non, le changement vers les nouvelles plages du bihoraire est automatique, vous ne devez rien faire ! Que vous ayez un compteur électromécanique (avec la roulette qui tourne) ou un compteur communicant (digital), le changement sera opéré à distance par votre gestionnaire de réseau. Aucune action n'est requise de votre part.

Seules les personnes ayant demandé la désactivation de la fonction communicante de leur compteur digital seront contactées par leur gestionnaire de réseau.

POURQUOI LES PLAGES DU TARIF BIHORAIRE VONT-ELLES CHANGER ?

Le réseau de distribution, principalement en basse tension, fait face à des défis majeurs liés à la transition énergétique, notamment :

- **Une production croissante d'électricité renouvelable, décentralisée et intermittente**
- **Une électrification accrue des usages, entraînant une demande de puissance plus importante sur le réseau**

L'évolution des plages du tarif bihoraire découle principalement de la volonté d'optimiser la demande d'électricité et d'encourager une consommation mieux répartie sur la journée.

PLUS D'EXPLICATIONS / JUSTIFICATIONS SUR LE CHANGEMENT DES PLAGES DU BIHORAIRE

Plusieurs facteurs expliquent la nécessité de modifier ces plages horaires :

- **L'évolution des profils de consommation** : les habitudes des ménages, et des petits professionnels changent avec le temps. Par exemple, l'arrivée massive des voitures électriques, l'utilisation accrue de systèmes de chauffage (PAC) et de climatisation et l'électrification globale des usages intensifient la demande d'électricité qui se concentre à certains moments de la journée.
- **La gestion des pointes de consommation** : les périodes de très forte consommation, souvent en début de matinée ou en soirée, sollicitent davantage le réseau. En ajustant les plages du tarif bihoraire, les autorités souhaitent inciter la clientèle à déplacer certains usages en dehors de ces moments critiques, afin d'atténuer les pointes et d'assurer la stabilité du réseau, à un coût raisonnable.



- **L'intégration des énergies renouvelables** : l'essor de l'énergie solaire et éolienne, qui produisent une électricité verte mais intermittente, nécessite de revoir la façon dont la demande est gérée. Les nouvelles plages horaires sont conçues pour encourager la consommation aux moments où l'offre d'électricité renouvelable est la plus abondante.

En résumé, le changement des plages du tarif bihoraire s'inscrit dans une logique d'adaptation aux nouveaux enjeux énergétiques et encourage une utilisation plus rationnelle du réseau afin de réduire les coûts pour soi-même et pour la collectivité, ce qui facilite la transition vers des réseaux plus résilients.

JE BÉNÉFICIE DU TARIF SOCIAL, QUEL IMPACT POUR MOI ?

Si vous bénéficiez du tarif social, et que vous consommez de l'électricité en régime bihoraire en Wallonie, le tarif social vous sera facturé en tenant compte des nouvelles plages du bihoraire. Vous devrez donc vous aussi adapter vos habitudes de consommation dès le 1er janvier 2026.

J'AI UN COMPTEUR AVEC FONCTION PRÉPAIEMENT ACTIVÉE, QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES POUR MOI ?

L'horaire de votre compteur à prépaiement sera également adapté dès le 01/01/2026. Vous devrez donc être vigilant au moment où vous consommerez de l'électricité, particulièrement le weekend puisque le weekend ne sera plus entièrement en heures creuses.

CE CHANGEMENT S'APPLIQUERA-T-IL À TOUS LES UTILISATEURS DU RÉSEAU ?

Le changement des plages du bihoraire concerne tous les consommateurs raccordés au réseau basse tension, avec un niveau de puissance inférieur à 56 kVA, et qui sont équipés d'un compteur communicant ou d'un compteur électromécanique.

Pour les utilisateurs du réseau basse tension dont la puissance de raccordement est supérieure à 56 kVA, seuls ceux dont la puissance de prélèvement n'est pas mesurée (compteur de type YMR) se verront appliquer les nouvelles plages du bihoraire à partir du 01/01/2026.



DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les boulangeries de notre commune.

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

FAIRE PARAÎTRE DE L'INFO DANS LE BULLETIN COMMUNAL

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société **Régifo** (tél **071/74.01.37**) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à bulletincommunal@baelen.be un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (**0476/40.67.14**).

 **VOTRE COMMUNE EST ÉGALEMENT SUR FACEBOOK !**
N'HÉSITEZ-PAS À NOUS SUIVRE !

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution.
Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !

ATTENTION AUX FRAUDES À L'INVESTISSEMENT : CAMPAGNE SAFEONWEB 2025



LA CYBERCRIMINALITÉ CONTINUE DE CROÎTRE ET TOUCHE DE PLUS EN PLUS DE CITOYENS, SOUVENT À TRAVERS DES **ARNAQUES EN LIGNE**. PARMI ELLES, LES **FRAUDES À L'INVESTISSEMENT** OCCUPENT UNE PLACE PRÉOCCUPANTE. LES ARNAQUES NE TOUCHENT PAS SEULEMENT LES PERSONNES ÂGÉES : 40 % DES JEUNES INVESTISSEURS EN ONT DÉJÀ ÉTÉ VICTIMES.

Les escrocs promettent des rendements financiers **élevés, rapides et sans risque**. Pour convaincre, ils utilisent des plateformes en ligne très professionnelles, avec parfois de faux témoignages ou même de faux logos d'organismes officiels. Mais une fois l'argent transféré, il est pratiquement impossible de le récupérer.

La campagne nationale **Safeonweb 2025** met cette année l'accent sur ces fraudes financières. Son objectif est **d'informer** et **sensibiliser** chacun afin d'éviter que des citoyens ne tombent dans le piège.

LE MESSAGE EST CLAIR :

En ligne, restez vigilant en investissant. Détectez la fraude avant le clic de trop. Notre **zone de police Pays de Herve** est particulièrement impliquée dans la **prévention de la cybercriminalité**. Consciente de l'impact croissant de ces escroqueries sur la vie quotidienne, nous organisons régulièrement des **conférences dans les communes** de la zone.

CES RENCONTRES PERMETTENT :

- ▶ de mieux comprendre les mécanismes des fraudes,
- ▶ d'apprendre à reconnaître les signaux d'alerte,
- ▶ de savoir comment réagir en cas de doute.

Par ailleurs, notre zone de police diffuse régulièrement des **messages de prévention** via notre page **Facebook officielle : Zone de Police Pays de Herve**. Vous y retrouverez notamment des conseils pratiques sur la cybercriminalité ainsi que les dates des prochaines conférences.

NOTRE AMBITION EST CLAIRE : PROTÉGER NOS CITOYENS AVANT QU'ILS NE DEVIENNENT VICTIMES."



LE SCÉNARIO « CLASSIQUE » DE LA FRAUDE À L'INVESTISSEMENT
(Et pourquoi même les investisseurs avisés se font piéger.)



1. COMMENT VOUS TROUVENT-ILS ?	Tout commence souvent par une publicité sur les médias sociaux ou par un « tuyau » d'une personne connue. Ils vous dirigent vers un site Internet qui promet de réaliser des gains élevés, et de fausses évaluations vous mettent en confiance. Vous cliquez, remplissez un formulaire et recevez un appel inopiné d'un « expert ».
2. INVESTISSEMENT	La plateforme semble professionnelle et vous effectuez un premier investissement pour tester. Vous recevez des mises à jour en temps réel et réalisez rapidement des gains (fictifs). Aucune ombre au tableau. Ensuite, une occasion à ne pas manquer se présente et vous devez prendre une décision rapidement.
3. DES GAINS (POUR DEUX, POUR POUR VOUS)	Vous voulez encaisser vos gains, mais ça ne fonctionne pas ! Soudain, il y a des délais d'attente et des frais imprévus. Parfois jusqu'à 30 % du montant de vos gains (fictifs) !
4. VOUS ÊTES VICTIME	Et puis, vous n'entendez plus parler d'eux. Ou bien ils vous harcèlent. Les promesses deviennent des menaces. Mais votre argent a disparu. C'est à ce moment-là que la plupart des victimes portent plainte.
5. RECOVERY ROOM	Votre argent est en sécurité... affirment-ils. Un nouveau contact vous promet que vous pourrez récupérer votre argent. Moyennant paiement, bien entendu. Mais vous ne récupérez pas un centime...



LE CO

UN TUEUR SILENCIEUX : COMMENT ÉVITER SES PIÈGES ?

Ce gaz toxique, incolore, inodore et insipide, se forme lors d'une combustion incomplète de matières fossiles (donc pour TOUS les feux à flammes vives : gaz, bois, charbon, pétrole, mazout, essence).

Le CO (monoxyde de carbone) est la 1^{ère} cause de mortalité accidentelle domestique en Belgique (+ de 1.000 victimes par an).

En fonction de la quantité de CO produite et de la durée durant laquelle vous le respirerez, la MORT peut survenir en quelques minutes.

Les symptômes d'une intoxication au CO

Ils varient selon le niveau d'exposition (durée d'exposition et concentration de monoxyde de carbone inhalée) :

- **Faible exposition** : maux de tête, nausées, parfois vomissements.
- **Exposition moyenne** : vomissements répétés, vertiges, somnolence, troubles de la vision, de l'attention, difficultés respiratoires, douleurs thoraciques, musculaires ou abdominales.
- **Forte exposition** : perte de connaissance, lésions cérébrales, pouvant mener au coma ou au décès.

Les personnes intoxiquées, même légèrement, doivent être transportées à l'hôpital : elles sont mises sous oxygénation pour éliminer le monoxyde de carbone.

Que faire en cas d'accident lié au monoxyde de carbone (CO) ?

- **Aérez** immédiatement en ouvrant portes et fenêtres.
- **Coupez la source de CO** (arrêter les appareils en fonctionnement).
- **Évacuez les occupants** vers un endroit ventilé et évitez tout effort inutile.
- **Appelez le 112**, en précisant qu'il s'agit d'une suspicion d'intoxication au CO.

Ne rentrez jamais dans un lieu suspecté sans protection : votre sécurité est prioritaire !

Après l'incident, l'installation défectueuse DOIT être révisée par un professionnel et mise en conformité.

Conseils pour éviter une intoxication au CO

- **Faites entretenir régulièrement** vos appareils ou installations de chauffage et votre cheminée (conformément aux obligations d'entretien en vigueur).
- **Prévoyez un apport suffisant d'air frais** dans les lieux renfermant un appareil de chauffage : n'obstruez pas les grilles d'aération et aérez quotidiennement votre logement.
- **Utilisez les appareils correctement** : N'utilisez pas un chauffage d'appoint en continu et ne faites jamais fonctionner de groupe électrogène, barbecue, brasero, ou moteur thermique (voiture, moto, tondeuse) dans un lieu fermé.
- Installez un **détecteur de CO** certifié dans les pièces équipées d'appareils de combustion. Celui-ci vous indiquera si la concentration en CO est trop élevée.
- **Soyez vigilants en cas de symptômes**, si plusieurs personnes ressentent en même temps maux de tête, fatigue, vertiges, nausées, sortez immédiatement à l'air libre et appelez les secours.



Votre sécurité est notre priorité !

Pour plus d'infos à ce sujet : www.zone-vhp.be - Département prévision : ☎ 087/479.822





« PLACE AUX ENFANTS », UNE JOURNÉE À LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS



« PLACE AUX ENFANTS » A POUR VOCATION DE RÉUNIR LES ENFANTS AUTOUR DE LA NOTION DE CITOYENNETÉ LORS D'UNE JOURNÉE AMUSANTE, ENRICHISANTE ET CONVIVIALE.

QU'EST-CE QUE « PLACE AUX ENFANTS » ?

« *Place aux enfants* » est une journée ludique et pédagogique qui proposent aux jeunes citoyens, âgés de 9 à 12 ans, de mieux comprendre la société dans laquelle ils se trouvent et le rôle qu'ils ont à y jouer.

Cette journée est l'occasion pour eux d'accéder à des lieux qui sont généralement fermés et de faire connaissance avec le monde des adultes. Encadrés par des accompagnateurs, ils partent à la rencontre d'hôtes d'un jour, acteurs locaux désireux de partager avec eux leur métier, leur passion et leurs valeurs.

UNE JOURNÉE POSSIBLE GRÂCE À DIFFÉRENTS ACTEURS !

Au cours de cette journée, trois acteurs s'unissent : le comité organisateur, les hôtes d'un jour et les accompagnateurs.

Le comité organisateur

Il est chargé de l'organisation concrète de la journée : c'est lui qui élabore le programme, recherche les hôtes d'un jour, réserve les locaux nécessaires, recrute les accompagnateurs, organise les différents circuits proposés aux enfants, diffuse l'information, recueille les inscriptions et supervise la journée.

Il est composé de plusieurs personnes participant à la vie active de la commune, que ce soit à travers l'échevinat de la Jeunesse, d'une association dynamique ou encore du personnel communal.

Hôte d'un jour : Pendant une journée, invitez les enfants à découvrir vos activités

Être hôte d'un jour, c'est :

- ▶ Ouvrir la porte de son lieu de travail, de son atelier ou d'une institution implantée dans sa commune.
- ▶ Faire découvrir sa passion.
- ▶ Éveiller l'enfant à un aspect concret de la citoyenneté à travers une expérience d'adulte.

POURQUOI ÊTRE HÔTE ?

C'est l'occasion de valoriser vos activités auprès des enfants et habitants de votre commune. C'est aussi un moment d'échange avec les enfants, les accompagnateurs et les organisateurs.

En parlant de votre métier, de votre passion, vous pourrez faire part aux jeunes générations de votre expérience en tant que citoyen responsable et, qui sait, peut-être susciter des vocations.

Si vous souhaitez devenir hôte lors de la prochaine édition (octobre 2027), merci d'envoyer un mail à atl@baelen.be

Accompagnateur : encadrez et stimulez les enfants durant cette journée de découvertes

Être accompagnateur, c'est :

- ▶ Encadrer les enfants.
- ▶ Les motiver tout le long de leur journée de découverte.
- ▶ Accompagner les enfants dans leurs réflexions et de faire le lien entre les enfants et les hôtes.

L'accompagnateur est responsable d'un groupe d'enfants tout au long de la journée. Il est chargé, entre autres, de veiller à leur sécurité. Il occupe également une position de médiateur en animant les discussions lors des visites et en soulignant les liens qui existent entre les hôtes et les valeurs de citoyenneté et de « vivre-ensemble ».



MONTRER, LE TEMPS D'UNE JOURNÉE L'ENVERS DU DÉCOR DES MÉTIERS !

CE SAMEDI 11 OCTOBRE AVAIT LIEU « PLACE AUX ENFANTS » À BAELEN. UNE OCCASION POUR DE NOMBREUX ENFANTS DE DÉCOUVRIR LES DIFFÉRENTS MÉTIERS LORS D'UNE JOURNÉE D'ATELIERS GRATUITS.

Cette édition 2025 a rassemblé 50 enfants de la 4^e à la 6^e primaire !

Pour couvrir un maximum de secteurs, la commune a pu compter sur la participation d'une vingtaine d'hôtes. Il y en avait pour tous les goûts et dans tous les secteurs.

Par groupe de 3 ou 4, ils ont découvert 4 métiers sur la journée. Pompier, police, jeux canins, Wolf Center, opticien, artiste, fleuriste, boulanger, menuisier, pizzeria, et bien d'autres encore. Le but c'est de leur montrer les différentes professions des adultes. Certains enfants sont intéressés par des métiers et ils en ressortent conquis.

Les enfants ne sont pas de simples spectateurs, ils participent à des activités pratiques.

C'est vraiment l'occasion pour eux de répondre à leur questionnaire et de découvrir l'envers du décor.

Une journée qui restera gravée dans bien des mémoires.



PETIT MOT POUR NOS HÔTES...

« Au nom de tous les enfants ayant participé à "Place aux Enfants" et des organisateurs, nous tenons à vous adresser un grand merci pour votre accueil chaleureux, votre disponibilité et le temps que vous nous avez consacré.

Grâce à vous, nous avons découvert avec curiosité et enthousiasme votre métier, vos passions et le quotidien de votre lieu de travail. Votre partage a été inspirant et très enrichissant, et cette journée restera longtemps gravée dans nos mémoires.

Merci d'avoir pris le temps de répondre à toutes nos questions, de nous avoir transmis votre savoir-faire avec passion, et de nous avoir permis de vivre une expérience aussi vivante que concrète.

Votre engagement dans cette journée spéciale contribue à éveiller notre curiosité, notre sens des responsabilités, et pourquoi pas... à faire naître quelques vocations !

Encore merci pour cette belle aventure humaine.



LE SCOLYTE

LE SCOLYTE, UN PETIT COLÉOPTÈRE PARASITE DE L'ÉPICÉA, PRÉSENT DANS TOUTE L'EUROPE, EST CONSIDÉRÉ COMME LE PLUS GRAND RAVAGEUR FORESTIER. IL EST SURTOUT ACTIF EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE ET CHEZ NOUS DEPUIS 2018, LA FORÊT CONNAIT PAS MAL DE DÉGÂTS CAUSÉS PAR L'INSECTE. IL SE NOURRIT DU CAMBIUM (JEUNE BOIS SITUÉ SOUS L'ÉCORCE). BIEN QUE LE SCOLYTE SOIT DE PETITE TAILLE (2 À 7 MM), IL PROVOQUE LA MORT DE BEAUCOUP D'ARBRES DONT PRINCIPALEMENT LES ÉPICÉAS QUI SUBISSENT DE PLEIN FOUET SES ATTAQUES.

Début de saison, l'insecte peut essaimer dès que la température arrive à 18° degré pendant plusieurs jours. Les mâles, après leur envol qui peut aller jusqu'à une distance de 1 km, pénètrent sous l'écorce des arbres en forant un petit trou ou en profitant d'une petite blessure sur l'écorce. Ils préparent alors ce que l'on appelle une chambre nuptiale. Lors du forage du trou, des phéromones sont déposées ce qui provoque l'arrivée de nouveaux individus mâles et femelles sur l'arbre. C'est à ce moment qu'a lieu la fécondation des femelles.

Après cela, les femelles vont pénétrer sous l'écorce dans la chambre nuptiale qui se présente sous forme d'une galerie rectiligne d'une trentaine de centimètres. Partant de là, elles vont creuser des galeries annexes perpendiculairement à la galerie principale. C'est dans ces galeries appelées encoches qu'elles vont déposer entre 20 et 80 œufs dans chaque encoche.

Une à deux semaines après, les larves sortent des œufs et se dispersent dans les galeries. Il faudra entre 3 et 6 semaines de développement ainsi que 3 mues successives pour arriver au stade de nymphe. Celles-ci resteront sous l'écorce de l'arbre tout l'hiver pendant la période de



repos des insectes tandis que les adultes matures passeront l'hiver dans la litière du sol. Il peut y avoir deux pontes par an ce qui a pour conséquence de retrouver ainsi deux à trois générations d'insectes la même année sur un arbre.

Plus la météo est favorable (+ de 20°) avec peu de précipitations plus cela aura une influence sur le cycle biologique de l'espèce.

Un arbre attaqué par les scolytes est pratiquement condamné à mort. Suite à l'attaque de l'écorce par les insectes suivi du creusement de galeries et la circulation des larves, le système vasculaire de l'arbre en partie détruit, empêche la bonne irrigation de l'arbre. S'ensuit alors le décollement de l'écorce qui ouvre la porte à toutes sortes d'attaques extérieures (maladies, champignons ...). L'arbre commence alors à perdre ses aiguilles à cause du dessèchement et des coulées de résine importantes sont remarquées sur le tronc de l'épicéa. En quelques semaines ou quelques mois, après une attaque, l'arbre sera séché et condamné.



COMMENT RECONNAÎTRE UN ARBRE ATTAQUÉ PAR LE SCOLYTE :

- Les trous dans l'écorce.
- La sciure sur l'écorce qui est facile à repérer et qui trahit la présence de l'insecte.
- Au pied de l'épicéa, la sciure du creusement des encoches qui est plus importante et située sur le pourtour du pied de l'arbre.

COMMENT PEUT-ON GÉRER L'INVASION DU SCOLYTE ?

Il n'y a pas de solution « miracle » pour se débarrasser de l'insecte. Il faut avant tout être vigilant et observer régulièrement les plantations d'épicéa. Lorsqu'on remarque une attaque, il faut éliminer le sujet attaqué au plus vite. Lors de coupe à blanc, il faut évacuer rapidement les arbres de la forêt et si ce n'est pas possible rapidement il faut alors écorcer les troncs, détruisant ainsi la population présente et rendant les arbres moins attractifs pour toute autre attaque éventuelle. Lors d'épisodes venteux, il faut éliminer au plus vite les arbres tombés au sol pour éviter d'attirer les scolytes. Parfois, des pièges contenant des phéromones sont placés pour attirer les insectes matures de manière à éviter l'essaimage.

Il reste maintenant à espérer que l'on n'ait pas trop de périodes de sécheresses profitant à l'espèce. Depuis l'année 2018 où nous avons eu une grosse invasion de scolyte suite à laquelle il a fallu éliminer des centaines d'arbres atteints, cela s'est un peu calmé notamment avec l'année 2021 (année des inondations). Nous ne sommes pas débarrassés pour autant avec le réchauffement climatique actuel que nous connaissons alternant des périodes pluvieuses succédées par des canicules avec des températures de plus en plus élevées.

Christian Desart | Guide Nature



DATE	DÉTAILS	LIEU	HORAIRE	ORGANISATEUR + INFOS
08/11/2025	<i>Concert avec la Fanfare de Baelen</i>	Foyer Culturel	20h	voir article
09/11/2025	<i>Relais sacré</i>	Église de Baelen	12h50	voir article
09/11/2025	<i>Relais sacré</i>	Place Th. Palm Membach	13h10	voir article
09/11/2025	<i>Petit-déjeuner annuel</i>	Réfectoire de l'école communale de Baelen	dès 7h30	voir article - L.A.C.
11/11/2025	<i>Anniversaire de l'Armistice</i>	Baelen et Membach		voir article
du 7 au 16/11/2025	<i>Expo photos "Impressions Arctiques"</i>	Eupen	de 14h à 19h	voir article
les vendredis, 7,14,21 et 28/11	<i>Activité créative "cartes de cœur"</i>	À la bibliothèque communale	de 15h à 17h	voir article
15/11/2025	<i>Soirée des mérites sportif, culturel et associatif</i>	Salle du Conseil	20h	voir article
15/11/2025	<i>Heure du conte</i>	À la bibliothèque communale	9h à 12h	voir article
20/11/2025	<i>Apéro littéraire</i>	À la bibliothèque communale	dès 18h30	voir article
22/11/2025	<i>Marché de Noël (Résidence CHC)</i>	Rue du Pensionnat	de 15h à 20h	voir article
23/11/2025	<i>Marché de Noël (Résidence CHC)</i>	Rue du Pensionnat	de 11h à 17h	voir article
27/11/2025	<i>Table ronde sur la romance</i>	À la bibliothèque communale	dès 18h	voir article
les vendredis 5, 12 et 19/12	<i>Activité créative "Décore le sapin"</i>	À la bibliothèque communale	de 15h à 17h	voir article
06/12/2025	<i>St Nicolas organisé par l'APE Baelen</i>	Foyer Culturel	de 14h à 18h	voir article
07/12/2025	<i>Balade</i>	Parc communal	13h30	voir article
13/12/2025	<i>Marché de Noël</i>	À l'école de Membach	de 15h à 18h	voir article
du 13 au 28/12/2025	<i>Expo photos "Noir, Blanc, Infini"</i>	Verviers	de 9h à 17h	voir article
14/12/2025	<i>Concert de fin d'année</i>	Eglise de Baelen	15h30	voir article - Chorale St.Grégoire
20/12/2025	<i>Grand concert</i>	Couvent Garnstock	19h	voir article - asbl couvent Garnstock
du 21/12/2025 au 06/02/2026	<i>La crèche du Garnstock</i>	Couvent Garnstock	de 9h à 18h	voir article - asbl couvent Garnstock
01/01/2026	<i>Choucroute à emporter</i>	Salle Saint Jean à Membach	de 11h à 13h	voir article - TT Daltons Membach
04/01/2026	<i>Balade</i>	Parc communal	13h30	voir article



LA BIBLIOTHÈQUE

Se situe **rue de la Régence** (rampe à droite de l'Administration communale – ancienne école maternelle).



POUR RAPPEL

- ✓ La bibliothèque est gratuite jusque 18 ans.
- ✓ Pour les adultes, la carte PASS coûte 6,00 € par an, pour emprunter à la bibliothèque de Baelen et aux bibliothèques de la province de Liège.
- ✓ Vous ne ressortez votre portefeuille que pour payer une amende de quelques centimes quand vous oubliez de rendre vos livres dans les temps.
- ✓ Vous pouvez emporter 10 livres à la fois pour 4 semaines de prêt.
- ✓ Le catalogue des collections disponibles : mabibli.be

LA GRAINOTHÈQUE FAIT PEAU NEUVE !

La bibliothèque relance sa grainothèque : un espace dédié à l'échange libre de graines (fleurs, légumes, fruits).

Le principe est simple : prenez, déposez, partagez !

Grâce à cette nouvelle organisation, chacun peut semer un peu de biodiversité dans son jardin... et dans la commune. Passez nous voir pour faire grandir ce projet collaboratif au fil des saisons !



PERTURBATION D'HORAIRE EXCEPTIONNEL DÉCEMBRE I

FÉRIÉS :
JEUDI 25 DÉCEMBRE
VENDREDI 26 DÉCEMBRE



DU 10 AU 20 DÉCEMBRE

LU.: 13H-17H30

MA.: //

ME.: 8H30-12H30

JE.: //

VE.: 13H-17H30

SAM.: //

REPRISE DE L'HORAIRE
HABITUEL
LUNDI 22 DÉCEMBRE



Pour être toujours au courant des dernières activités de la bibliothèque, suivez-nous sur notre page facebook : **BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE BAELEN**

UNE QUESTION ?

CONTACTEZ-NOUS :

☎ 087 76 01 23 - ✉ bibliotheque@baelen.be

ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Tout le mois de novembre

LE FESTIVAL DES LITTÉRATURES D'AVENTURE DE LA BILA : 50 NUANCES D'AMOUR

Pour cette 7^e édition placée sous le signe de la romance, la bibliothèque de Baelen vous a mijoté un programme aux petits oignons !

Au programme tout au long du mois de novembre :

Une sélection spéciale de romans romantiques, avec tous les tropes que vous adorez (ou que vous allez découvrir !) : **ennemies-to-lovers, friends-to-lovers, slow burn, second chance...** De quoi faire battre votre cœur au rythme des pages.

L'occasion aussi de sortir des sentiers battus et de plonger dans les codes narratifs qui font le sel (et le sucre !) du genre !

Tout le mois de novembre

LISEZ-VOUS LE BELGE ?

En novembre, on met à l'honneur les talents de chez nous !

Et pour ceux qui ne sont pas très fleurs bleues ❤️ (bye bye la romance), nous avons ce qu'il vous faut : des auteurs belges, du caractère, et des histoires qui claquent.

Une **sélection 100 % made in Belgium** vous attend à la bibliothèque : du piquant, du drôle, du noir, du vrai. Bref, du belge quoi.

📅 15 novembre

🕒 De 9h à 12h

📖 « HEURE DU CONTE »

Pour les petits de 0-3 ans : 9h à 9h45

Pour les petits de 0-3 ans : 10h à 10h45

Pour les grands de 4-8 ans : 11h à 11h45

Activité gratuite. Accompagnant obligatoire.

Inscription obligatoire à la bibliothèque :

☎ 087/76.01.23 - ✉ bibliotheque@baelen.be

📅 20 novembre :

🕒 À partir de 18h30

📖 APÉROS LITTÉRAIRES

Vous avez envie de partager vos lectures (qu'elles soient « coups de cœur » ou « coup de hache ») avec d'autres personnes autour d'une auberge espagnole ? Alors, le club de lecture est fait pour vous.

Activité gratuite, de 14 à 99 ans

Information et inscription :

☎ 087/76.01.23 - ✉ bibliotheque@baelen.be

📅 27 novembre :

🕒 À partir de 18h00

📖 TABLE RONDE SUR LA ROMANCE

Un moment convivial pour échanger autour de ce genre littéraire qui fait tant parler ! Venez partager vos coups de cœur ou vos questions autour d'un thé et d'un goûter sucré. Promis, aucun jugement, juste de l'amour et des débats passionnés.

Activité gratuite. Accompagnant obligatoire.

Inscription obligatoire à la bibliothèque :

☎ 087/76.01.23 - ✉ bibliotheque@baelen.be

📅 Les vendredis 7, 14, 21 et 28 novembre

🕒 De 15h à 17h

📖 ACTIVITÉ CRÉATIVE « CARTES DE CŒUR »

Viens créer ta propre carte postale pleine de tendresse, de poésie ou d'humour ! Pour les jeunes (et les jeunes de cœur).

Activité gratuite, ouverte à tous et sans réservation. À partir de 6 ans. À la bibliothèque de Baelen.

Entrée et départ quand vous le souhaitez, entre 15h00 et 17h00.

📅 Les vendredis 5, 12 et 19 décembre

🕒 De 15h à 17h

📖 ACTIVITÉ CRÉATIVE « DÉCORE LE SAPIN »

Les bibliothécaires ont besoin de ton aide et de ta créativité pour décorer leur sapin de Noël.

Activité gratuite, ouverte à tous et sans réservation

Entrée et départ quand vous le souhaitez, entre 15h00 et 17h00.

À la bibliothèque de Baelen.

🔔 CHANGEMENT D'HORAIRE TEMPORAIRE

DU 10 AU 20 DÉCEMBRE, VOTRE BIBLIOTHÉCAIRE ROSE PRÉFÉRÉE S'ACCORDE QUELQUES CONGÉS BIEN MÉRITÉS 🌴☺

☞ PENDANT CETTE PÉRIODE, LA BIBLIOTHÈQUE SERA OUVERTE EN HORAIRE RÉDUIT (VOIR HORAIRE SUR LE DESSUS DE LA PAGE 18).

📖 **PETIT RAPPEL SYMPA :** COMME TOUJOURS, AUCUN RETOUR NE SERA RÉCLAMÉ EN DEHORS DES JOURS D'OUVERTURE. PAS DE PANIQUE 😊





DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE

Avant toute manifestation publique, en plein air, sous chapiteau ou en lieu clos, il faut demander une autorisation au collège

IL FAUT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE AU PLUS TARD 1 MOIS AVANT LA DATE DE LA MANIFESTATION ET 3 MOIS EN CAS D'ÉVÉNEMENT NECESSITANT UN CONTRÔLE ET/OU UNE RÉUNION DE SÉCURITÉ ET/OU DU GARDIENNAGE PAR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Il importe aussi de prendre connaissance de l'extrait du Règlement Général de Police concernant les manifestations publiques ainsi que du guide des manifestations publiques.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur notre site :

<https://www.baelen.be/loisirs/organisation-devenements/demarche-pour-organiser-un-evenement>



Après examen de votre demande, l'administration vous répond par courrier. En cas d'accord, l'administration transmet également l'information à la direction de la zone de police Pays de Herve.

BALADES

Envie de découvrir votre région ?

Venez nous rejoindre ! Nous organisons une balade le premier dimanche de chaque mois. Voici nos prochaines dates :

LE 7 DÉCEMBRE ET LE 4 JANVIER

Rendez-vous au parc communal de Baelen, rue de l'Eglise à 13h30

De là nous nous rendons en voiture vers le lieu de départ dans la région.

Les balades durent environ 2 heures (± 8km)

Chaussures de marche ou bottes conseillées.

Schoonbroodt Myriam et Hubert :

0488 88 68 45

Flas Gilberte et Louis : 087 76 33 89



Loisirs, Arts et Culture (le L.A.C.) vous convie à son

PETIT-DÉJEUNER ANNUEL

Le **dimanche 9 novembre** dès 7 h 30 au réfectoire de l'école communale de Baelen, rue de la Régence 1

Au profit des enfants hébergés au Home Saint-François à Baelen.

Au programme : produits **Oxfam** et produits locaux.

Ambiance sympa et familiale !

PETIT-DEJEUNER A VOLONTE au prix de 12 € (6 € pour les enfants de moins de 12 ans).

Inscription souhaitée pour le 6 novembre auprès de Josette Massenaux – 0497/45 37 11 – jmassenaux@hotmail.com

Chers villageois,

La SOCIÉTÉ ROYALE SAINT JEAN À MEMBACH vous rappelle que son café est ouvert tous les dimanches matin de 10 h à 13 h.

Nous vous accueillons pour vous servir votre apéro avant votre repas dominical. N'hésitez pas à venir nous dire bonjour.

Le comité et les bénévoles et de la Saint Jean.



Venez passer

UNE BELLE SOIRÉE

*avec la Fanfare de
Baelen*



**Musique
tyrolienne
et de variété**

sous la
direction de
Jérôme Géron

8 Novembre 20h
Foyer culturel de
Baelen

ENTRÉE 5 €



Café deuil

Ne reste pas seule face au deuil:
un moment, un lieu, des échanges...
un temps de rencontres

Quand on parvient à
mettre des mots sur son
deuil, on revient peu à peu
du côté des vivants

Chaque 2ème mardi du mois de 15h à 16h30

Au Pôle St Léonard à Welkenraedt (arrêt bus lignes 710 et 723)

Contacts : Claudine 0496.72.77.77 - claudinestass@hotmail.com
Maria 0479.87.25.39 - haveroma@outlook.be

Le Café Deuil a pour vocation d'offrir un espace de réconfort et de sérénité à toutes les personnes souhaitant partager leur expérience, briser l'isolement et échanger dans une atmosphère empreinte de bienveillance.

Bien qu'initiée par des membres de l'Unité Pastorale Baelen-Welkenraedt, le Café Deuil se veut pleinement neutre, sans adhérence à une orientation religieuse, laïque ou autre. Si vous souhaitez participer au Café Deuil, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer, n'hésitez pas à nous contacter, nous serons heureux de venir vous chercher.

L'équipe Café Deuil



MOMENT COMPLICE

KJ & CO JEUX CANINS ASBL A POUR BUT PRINCIPAL D'ÉDUCER MAÎTRES ET CHIENS DÈS LEUR PLUS JEUNE ÂGE PAR UNE ÉDUCATION POSITIVE ET SANS CONTRAINTE PAR LA RÉCOMPENSE ET DES JEUX LUDIQUES.

Participer à « Place aux enfants » ce samedi 11 octobre organisé par la Commune de Baelen apporte une expérience supplémentaire « donnant- donnant », tant pour nos amateurs et leur compagnon que pour les enfants visiteurs qui ont largement contribué à cette belle complicité d'un bon moment passé ensemble.

Merci à tous pour votre investissement et votre bonne humeur, un vrai plaisir partagé à remettre très certainement.

Les monitrices de KJ



Les conditions générales et renseignements :

<http://kjetco296180171.wordpress.com>

Ou GSM : 0495 855 890 Edith (Si répondeur, laissez votre message, nous vous contacterons au plus vite)

LES CHIENSHEUREUX DIMANCHE 14 SEPTEMBRE, UNE FOIS DE PLUS, LA MÉTÉO ÉTAIT AVEC NOUS ...



NOUS ORGANISONS 3 OU 4 FOIS PAR AN UNE ACTIVITÉ FESTIVE « CHIENS ADMIS », ET NOUS AVONS SUBI DES INTEMPÉRIES UNIQUEMENT 2 FOIS DEPUIS 2008, C'EST UN EXPLOIT !



Un signe que les « dieux » de la météo nous accompagnent ... Non ??

Nous avons donc pu apprécier une balade canine de 2h30 dans la forêt, sous le soleil, alors que la veille et le lendemain la pluie battait à plein régime.

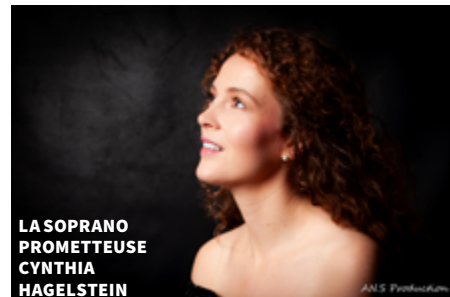
Notre localisation nous permet de magnifiques balades et entraînements dans la nature. Il est plus facile de forger une saine relation avec son chien quand les moments que nous vivons sont réconfortants. De retour au club, notre cuisinier (aidé de notre comité), nous a préparé un très bon repas.

Nous avons donc vécu une bonne journée, durant laquelle chacun a mis en pratique l'enseignement reçu sur le terrain. Ce fut également l'occasion de recevoir d'anciens membres qui apprécient de pouvoir revivre une journée au club. **Vous désirez intégrer notre asbl, n'hésitez pas contactez-nous !**

NOS HORAIRES



GRAND CONCERT DE NOËL AU COUVENT GARNSTOCK LE 20 DÉCEMBRE



Baelen - Une soirée exceptionnellement festive attend les mélomanes le samedi 20 décembre dans le couvent franciscain historique du Garnstock. La chorale royale St. Cäcilien Gesangverein Walhorn, la pianiste de renommée internationale Fabienne Crutzen et la soprano prometteuse Cynthia Hagelstein présenteront un concert captivant composé de musique classique de Noël, de chœurs et de solos.

Au programme : des œuvres classiques de Noël, des arrangements contemporains et des duos impressionnants, parfaitement adaptés à l'acoustique intime du couvent. Une expérience musicale inoubliable pour cette période de l'année propice à la réflexion.

Le concert commence à 19 heures (les dons volontaires sont les bienvenus).

À PARTIR DU 21 DÉCEMBRE BEAUCOUP DE MAGIE DE NOËL PAR LA CRÈCHE GÉANTE DU GARNSTOCK



LA CRÈCHE DU GARNSTOCK EST L'UNE
DES PLUS IMPOSANTES EN BELGIQUE.
À VOIR LORS D'UNE BALADE!
(SOURCE: PRIVÉ)

Dans la période des « Fêtes », les illuminations se multiplient dans nos rues et à certains endroits, des crèches font leur apparition.

Au Garnstock, à l'ancien couvent de St. François d'Assise à la limite entre Baelen et Eupen, c'est une véritable tradition. Cette crèche émerveille les visiteurs déjà depuis plus de 86 ans.

En effet, depuis 1938, les Pères franciscains et actuellement une équipe de bénévoles installent une crèche panoramique devant un paysage de Bethléem mis en valeur, avec plus d'une quarantaine d'épiphanies de nos forêts, aux agréables senteurs de fêtes. Cette crèche est une des plus grandes de son genre en Belgique et un passage incontournable. Elle peut être visitée chaque jour de 9 à 18 heures et ce encore jusqu'au 6 février 2026.

Voici quelques impressions : <https://youtu.be/tkblQXSTB14>



6 DÉCEMBRE À BAELEN ST NICOLAS FAIT SON SHOW

Rejoignez-nous au foyer culturel de Baelen

Spectacle «Les Baratineurs» et
distribution de biscuits par St Nicolas

Goûter & bar sur place de 14h à 18h



WWW.APEBAELEN.BE



SHOW À 15H

Inscription via le QR code ou www.apebaelen.be PAF: 8€/personne.
L'inscription comprend l'entrée au spectacle (durée 1h). Une friandise sera offerte aux
enfants. Event organisé par l'association des parents de l'école de Baelen.



VENTE AU PROFIT
DES CLASSES DE NEIGE
DES ÉLÈVES DE NOTRE ÉCOLE

**L'ÉCOLE COMMUNALE DE
BAELEN**

PROPOSE

UNE VENTE DE SAPINS* DE NOËL

Taille 1	- d' 1m50	30€
Taille 2	1m50 - 2m	40€
Taille 3	+ de 2m	50€



*SAPINS NORDMANN BIO

RETRAIT DES SAPINS DIRECTEMENT CHEZ LE
PRODUCTEUR (WELKENRAEDT) - POSSIBILITÉ DE
CHOISIR SON SAPIN SUR PLACE

RÉSERVATION POSSIBLE PAR MAIL OU VIA LE QR
CODE POUR LE 15 NOVEMBRE AU PLUS TARD.
PAIEMENT PAR VIREMENT SUR LE COMPTE QUI VOUS
SERA TRANSMIS PAR MAIL À LA RÉSERVATION.

SOPHIE.CORMAN@EC-BAELEN-MEMBACH.COM
THIBAUT.BOLAND@EC-BAELEN-MEMBACH.COM





Le 1^{er} Janvier 2026

Le TT Daltons vous prépare sa traditionnelle

Choucroute

2026
HAPPY NEW YEAR

2 Formules:

À emporter (entre 11h et 13h) à la salle Saint-Jean à Membach

Livraison à partir de 4 repas* (entre 11h et 13h)

*Rayon de 10km

Réservation au plus tard le 23 décembre 2025

Tarifs
18€/Adulte
11€/Enfant

Offre spéciale

Une bouteille de
vin blanc offerte

A l'achat de
5 plats adultes
Ou
4 adultes+1 enfant

Contacts:

Carrier Christophe 0497/78.79.69

Claessens Fabrice 0497/02.04.51

Brandt Didier 0497/15.42.20

Massenau Julie 0499/29.47.83

Schmetz Jeannine 0495/36.70.95

Mail: ttdaltons1368@gmail.com

Paiement cash à l'enlèvement ou à la livraison
Ou par virement lors de la réservation sur le compte
BE15 9731 3831 1930 « Nom Prénom + nombre de repas »



Magie de Noël

de 10h à 16h

Renée Corman vous accueillera
22 route de Dolhain, à Baelen
pour vous présenter :

« Rien que pour le Plaisir »

Pour vos cérémonies, et autres festivités ...

Décorations & mise en fleurs : des tables, salles, voitures, églises, ...

« L'Atelier de Jojo »

Les décors de Noël : sapins, maisonnettes, ...

Petites dégustations sur place - Entrée libre

Organisé par « Les Sept Nains »





Vente de sapins de Noël



Chers parents, Chers Citoyens,

Cette année encore, l'association de parents de l'école met en vente des sapins de Noël afin de financer des activités et/ou acquisitions de matériel pédagogique.

Nous proposons des sapins
NORDMANN de 3 hauteurs au choix :

- ★ 1,2 m au prix de 23€
- ★ 1,5 m au prix de 26€
- ★ 2 m au prix de 30€

Ce sont des sapins d'excellente qualité, livrés emballés en filet. Vous pourrez venir les chercher le samedi **29/11 de 10h à 12h (dans la cour de l'école)**

Pour obtenir un sapin, il est **INDISPENSABLE DE LE RESERVER** via **QR CODE ci-dessus ou par mail** apem.membach@gmail.com et d'effectuer le PAIEMENT par VIREMENT pour le 21 novembre au plus tard.

Clôture des commandes le vendredi 21/11/2025.

Nous vous remercions pour votre soutien.

**Le montant est à verser sur le compte de l'APEM : BE 21 0688 9434 7303
avec le nom de la réservation et la mention « SAPINS DE NOËL »**

Concert de Noël
en l'église de Baelen

Royale Chorale St. Grégoire de Baelen

sous la direction de Cindy Schyns
accompagnée de la pianiste
Céline Franssen

14/12/2025
15h30'

PAF : 6 € (-12 ans : entrée gratuite)
Après le concert : Vin chaud et autres boissons - petits pains
Org. Royale Chorale St. Grégoire

CONCERT DE NOËL

DE LA ROYALE CHORALE ST GREGOIRE DE BAELEN
sous la Direction de **Cindy Schyns**
accompagnée de la pianiste **Céline Franssen**



Les membres de la Royale Chorale St. Grégoire
ont le plaisir de vous inviter à leur traditionnel

Concert de Noël

qui aura lieu en l'église de Baelen

le dimanche 14 décembre 2025 à 15 h 30

Après le concert, dans la magie de Noël,
vin chaud & autres boissons - pistolets,
à un prix démocratique au fond de l'église.

Invitation cordiale à tous.

Entrée : 6 € (gratuit pour les - de 12 ans)

MARCHÉ DE NOËL COUVERT DE MEMBACH

Rue du Pensionnat 7 • Parking via la rue Stendrich



SAMEDI 22 NOVEMBRE 15h > 20h
ET DIMANCHE 23 NOVEMBRE 11h > 17h

Espace artistes et artisans • Espace restauration

Mais aussi...

Visite du Père Noël ! Samedi, de 16h à 17h, et dimanche, de 14h à 15h
Jeux de société à tester, pour petits et grands

En
collaboration
avec



CHC Résidence CHC
MEMBACH



LE BAELENOIS ALAIN LENNERTZ VOUS PRÉSENTE SES « IMPRESSIONS ARCTIQUES »



EXPO
PHOTO



Alain Lennertz

Impressions Arctiques

du 7 au 16 novembre 2025
tous les jours de 14 à 19 h

Haus Küchenberg, Haasstraße 42, 4700 EUPEN

LES MAGNIFIQUES LOCAUX DE LA « MAISON KÜCHENBERG » À EUPEN ABRITERONT DU 7 AU 16 NOVEMBRE 2025 UNE EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE D'ALAIN LENNERTZ. LES IMAGES CAPTÉES LORS D'UN SÉJOUR AU SVALBARD VOUS TRANSPORTERONT LITTÉRALEMENT DANS UN AUTRE MONDE. BIENVENUE EN ARCTIQUE !

Le Svalbard, également appelé Spitzberg du nom de son île principale, est connu dans le monde entier pour abriter les ours polaires. L'imposant archipel, qui a conservé sa nature en grande partie originelle, se caractérise par sa situation dans l'océan Arctique. Une beauté glacée: rude, austère, inhospitalière.

Cette exposition vous permettra de découvrir de magnifiques photos en gros plan de la faune polaire : ours, rennes, lagopèdes, morses et renards. De somptueux paysages enneigés, photographiés aux plus belles heures de la journée, vous feront également rêver. Le but de l'artiste photographe est de partager avec vous ces moments uniques qu'offrent la nature et la vie animale, des moments tellement furtifs parfois. Pour capturer ces instants, il faut souvent faire preuve d'une grande patience, malgré le froid arctique jusqu'à moins 30°.

En bonus, quelques clichés des Fous de Bassan photographiés sur l'île Helgoland dans le Nord de l'Allemagne.

Le photographe maintes fois récompensé, y compris lors de concours internationaux, se fera un plaisir de vous **accueillir personnellement** à la « **Maison Küchenberg** », **Haasstraße 42, 4700 Eupen**. L'exposition est ouverte du **7 au 16 novembre, tous les jours de 14 à 19h**. Une visite sur rendez-vous est également possible.

Entrée libre !

Renseignements : **0497 350545** ou **alainlennertz@gmail.com**

« NOIR, BLANC, INFINI » UNE EXPO PHOTO DU BAELENOIS ALAIN LENNERTZ



AYANT PLUS D'UNE CORDE À SON ARC, CE PHOTOGRAPHE LOCAL, HABITUÉ DES EXPOS PHOTOS EN COULEUR, VOUS PRÉSENTE CETTE FOIS SES MEILLEURS CLICHÉS EN NOIR ET BLANC. UNE EXPO À NE MANQUER SOUS AUCUN PRÉTEXTE ! RENDEZ-VOUS À L'ESPACE D'ART LES PLOQUETTES À VERVIERS DU 13 AU 28 DÉCEMBRE 2025.

Par cette exposition, l'auteur vous invite à plonger dans l'univers du noir et blanc, où chaque image devient un dialogue entre lumière et ombre. En mettant en valeur les formes, les textures et les détails souvent imperceptibles, les contrastes révèlent l'essence même des sujets, qu'ils soient humains, architecturaux ou naturels.

Sans la distraction des couleurs, le regard se concentre sur les nuances, la profondeur et les atmosphères, tantôt douces, tantôt dramatiques. Chaque gris devient une couleur à part entière, chaque ombre un espace à interpréter.

La diversité sera au rendez-vous : cascades d'Islande, Baie d'Along au Vietnam, campagne et rivages d'Ecosse et d'Irlande, Cité Interdite de Pékin, Skyline de Shanghai, faune d'Afrique, Tokyo, etc.

L'exposition se tiendra à l'**Espace d'Art Les Ploquettes** (1^{er} étage de la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre – 087 787999), **rue Xhavée 61 à 4800 Verviers**. Heures d'ouverture : **tous les jours de 9 à 17h, sauf le lundi. Le photographe sera présent les vendredis, samedis et dimanches de 13h à 17h** ou sur rendez-vous.

Entrée libre !

Renseignements : **0497 350545** ou **alainlennertz@gmail.com**

— Noir, Blanc, Infini — Expo photo



Alain Lennertz

Espace d'Art Les Ploquettes

Rue Xhavée 61 à 4800 VERVIERS

Du 13 au 28 décembre de 9 à 17h - Fermé le lundi

Photographe présent les vendr., sam. et dim. de 13 à 17h ou sur rdv



